

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 690

présenté par  
Mme Ménard et Mme Lorho

-----

**ARTICLE 7**

À l'alinéa 3, après le mot :

« sollicité »,

insérer les mots :

« et pris en compte ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lorsqu'un EPCI élabore un plan de secteur dont une partie de ce plan concerne une commune, l'avis de la commune doit être contraignant.